

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 21 Juin 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10 + 1 pouvoir

Date de convocation
15 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juin à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, Valentin DETHOU, Dominique GRANDIEU, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC.

Absents excusés : Sébastien DOSE, Pierre JULIEN.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT.

Madame Odile BEGORRE-MAIRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Accord-cadre pour la fourniture de pièces et matériels pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement sur le territoire du Bassin de Pompey – autorisation de signer

N° de délibération : 8

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	11	11	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Une consultation a été lancée le 25 avril 2022 par le Bassin de Pompey pour l'attribution d'un marché de fourniture de pièces et matériels pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement comportant 2 lots sur le périmètre géré par la Direction du Cycle de l'Eau.

Le premier lot concerne la fourniture de « Pièces et matériels eau potable et assainissement » et le second lot concerne la fourniture de « Compteurs eau potable ».

La durée de l'accord-cadre est d'un an renouvelable 3 fois 1 an, soit une durée totale maximale de 4 ans à compter de sa date de notification.

Un candidat a remis une offre pour le lot n°1, l'entreprise HEINRICH CANALISATION, et deux candidats ont remis une offre pour le lot n°2, les entreprises SENSUS France SAS et ITRON FRANCE.

A l'issue de l'analyse des offres, conformément aux critères de jugement des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 juin 2022, a attribué le marché relatif au lot n°1 à HEINRICH CANALISATION pour un montant estimatif de 177 694,48 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres a également émis un avis favorable à la déclaration sans suite du lot n°2 pour motif d'intérêt général en raison d'une définition imprécise du besoin.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché relatif au lot n°1 avec l'attributaire visé ci-dessus, de déclarer le lot n°2 sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une définition imprécise du besoin et de le relancer après ajustement des pièces du marché.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après attribution par la Commission d'Appel d'Offres du 14 juin 2022,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le lot n°1 du marché « Fourniture de pièces et matériels pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement sur le territoire du Bassin de Pompey ».

DECIDE de déclarer sans suite le lot n°2 du marché « Fourniture de pièces et matériels pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement sur le territoire du Bassin de Pompey » pour motif d'intérêt général en raison d'une définition imprécise du besoin et de le relancer.

Fait et délibéré les jour, mois et
an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent TROGRIC